

À LA DÉCOUVERTE DES DÉBATS-RIVIÈRE-D'ORPRA

Cette semaine, La Liberté est allée à la rencontre d'Agnès Tarit, maire de la commune des Débats-Rivière-d'Orpra, petite commune de 166 habitants, membre de la Communauté de communes du Pays d'Astrée. C'est ici que se trouve le seul site de canyoning du département. Une mairie «basse consommation» est en train de sortir de terres. «Un projet démonstrateur et reproductible créé pour donner l'exemple», souligne le maire.

«Le seul site de canyoning du département est aux Débats-Rivière-d'Orpra»

Agnès Tarit, pouvez-vous nous présenter Débats-Rivière-d'Orpra ?

«C'est une commune de 166 habitants. On a connu une forte hausse de 25 % suite à la construction du lotissement communal et le travail effectué sur l'assainissement collectif, qui a aidé à la construction de maisons. C'est un village qui est peu étendu puisqu'il fait 350 hectares. Il se situe à 420 mètres d'altitude et fait partie de la Communauté de communes du Pays d'Astrée. Débats-Rivière-d'Orpra dispose aussi du seul canyoning du département avec des cascades naturelles dont une qui fait 38 mètres, vers le ruisseau du Dardanet. Le site a été aménagé le 24 mai 2008. C'est le club Cascade qui gère le site.»

Comment s'appellent les habitants ?

«Ils n'ont pas de nom. Un jour, une proposition a été faite : les Ribats-Débatos... On a abandonné, puis la question est tombée dans l'oubli.»

D'où vient ce nom si particulier, les

Débats-Rivière-d'Orpra ?

«C'est vrai que ce nom est peu commun. Cela remonte au XIII^{ème} siècle, lorsque les seigneurs de Couzan et de Rochefort sont venus débattre, et non pas se battre, au bord de la rivière située au lieu-dit «d'Orpra», qui est aujourd'hui devenu «Le Pras». Notre village était donc un lieu de paix et de débat. Avant, le lieu-dit s'appelait «d'Orpra» car il a dû y avoir de l'or dans la rivière.»

Comment se présente le tissu économique ?

«Sur la commune, nous avons quelques artisans (plombier, menuisier, électricien...), mais nous disposons de peu de terrains plats pour l'implantation d'entreprises. Et puis, nous sommes très près de Sail-sous-Couzan, qui par le passé, était une zone très dynamique. Malgré le fait que nous soyons une commune rurale, nous n'avons pas d'agriculteurs.»

Que pouvez-vous nous dire sur la vie associative du village ?

«Nous sommes actuellement à la recherche de quelqu'un qui voudrait bien reprendre le comité des fêtes qui est, à ce jour, inactif. En effet, tous ceux qui faisaient partie du comité des fêtes étaient également élus. Je trouvais que ce n'était pas une bonne chose. Jusqu'à présent, nos appels n'ont pas été entendus.»

Vous vous êtes présentée face à Lucien Moullier le 30 août dernier, pour succéder à Bernard Chapelon à la présidence de la Communauté de communes du Pays d'Astrée. Pourquoi cette décision ?

«J'assume parfaitement ce choix. J'étais vice-présidente de l'équipe sortante et je suis contre le cumul des mandats. La candidature de Lucien Moullier m'indisposait en ce sens et il était important qu'il y ait deux candidats, pour faire fonctionner la démocratie. Au départ, nous devions être quatre, et puis les deux autres candidats se sont rétractés. Ce que je regrette, c'est le peu de voix que j'ai obtenues (Ndlr : 10 contre 42 pour Lucien Moullier). Mais cette com-



munaute de communes, c'est une très bonne chose. On réalise un tas de choses qu'on ne pourrait pas faire à l'échelle d'une commune. C'est aussi un lieu où les élus peuvent se rencontrer, échanger. C'est une belle ouverture d'esprit pour les élus. Ce n'est pas qu'une aide financière.»

Propos recueillis par Jean-François Vernet

La future mairie sera «basse consommation»

En avril 2011, la future mairie des Débats-Rivière-d'Orpra sera installée dans un bâtiment flamant neuf, qui aura la particularité d'être «à basse consommation». Un projet à 400 000 € qui se veut «innovant» et qui pourrait «montrer l'exemple», pour Agnès Tarit.

«C'est un projet démonstrateur et reproductible.» En avril 2011, la petite commune des Débats-Rivière-d'Orpra va disposer d'une mairie toute neuve, installée dans un bâtiment basse consommation, c'est-à-dire qui ne produit pas plus de 50 kWh/m²/an,

contre 200 kWh/m²/an pour un bâtiment classique. Avec une chaudière à granulés et une architecture qui permet d'éviter l'installation d'une climatisation, l'économie d'énergie sera évidente.

Le bâtiment, dont les travaux ont débuté en avril 2010, sera composé de la partie communale, au rez-de-chaussée, et de deux appartements localisés à l'étage, qui seront gérés par la commune. Mais comment une commune de la taille des Débats-Rivière-d'Orpra a-t-elle pu se payer ce projet à 400 000 € ? Agnès Tarit, qui a mené le dossier de bout

en bout, explique : «Nous sommes une commune de 166 habitants, ce qui représente 75 foyers fiscaux. Ce n'est évidemment pas nous qui avons pu financer cela seuls. Le projet est subventionné à hauteur de 75 % environ. Les loyers des deux appartements et la revente de l'électricité produite par les 140 m² de panneaux photovoltaïques, permettront de financer les 25 % restants. C'est une opération presque blanche pour la commune. Le patrimoine de la commune va ainsi augmenter sans que cela ne coûte rien au contribuable.»

Pour Agnès Tarit, ce dossier doit servir

d'exemple à beaucoup d'autres communes à l'avenir. «Si une commune comme la nôtre peut le faire, alors beaucoup d'autres pourront nous suivre dans cette démarche environnementale. On travaille sur la sensibilisation auprès du grand public en communiquant autour de cette future mairie. Une fois inaugurée, la salle du conseil municipal sera mise à disposition des collectivités qui souhaiteraient faire des réunions.» Une belle manière de faire parler positivement de sa commune.